

**COMMUNIQUE**

Paris, le 19 octobre 2026

## **Dernier CSA AC du mandat : un dialogue de qualité, mais des attentes persistantes sur les moyens, les données et la transparence**

Le CSA de l'administration centrale du 14 octobre 2026 était le dernier avant les élections professionnelles. **FO Agriculture** y a porté les préoccupations des agents et fait le constat d'un décalage entre les évolutions présentées par l'administration et les garanties concrètes attendues.

### **Réorganisation de la DGPE : un avis éclairé impossible**

L'administration a présenté l'actualisation des textes d'organisation de la DGPE comme une simple mise en cohérence. Or, ni étude d'impact, ni organigrammes comparatifs, ni fiches de poste n'ont été fournis, dans un contexte de réduction des effectifs. Faute d'éléments suffisants, **FO** s'est abstenue. Le texte a été adopté.

### **Communication de l'État : faire plus avec moins**

La réforme s'accompagne d'une baisse de 30 % des moyens consacrés à la communication. Les réponses de l'administration n'ont pas permis de savoir quelles missions seraient réduites, ni quelles conséquences en découleraient pour les équipes ou pour la valorisation des métiers et de l'enseignement agricole.

### **Bilan RH : des signaux à ne pas ignorer**

- Le taux d'emplois pourvus progresse (90 % contre 79 %), mais les recrutements chutent : 246 emplois pourvus contre 372 en 2024.
- La part des titulaires recule (70,8 % contre 73,3 %) et les contractuels représentent environ 34 % des recrutements 2025.
- Environ 42,5 % des agents ont plus de 50 ans, ce qui impose d'anticiper les départs et la transmission des savoirs.
- Les femmes ne représentent que 49 % des agents de catégorie A+, alors qu'elles sont majoritaires en catégories B et C.
- Le CIA reste illisible pour de nombreux agents, faute de critères de modulation clairs.

### **Des conditions de travail très concrètes**

**FO** a porté les questions de la climatisation des locaux lors des canicules (notamment à Barbet-de-Jouy), de la formation à l'IA, et de l'indemnité d'astreinte du service du numérique (25 euros aujourd'hui, **FO** demande 75 euros). Ces sujets, trop souvent traités en fin de séance, sont essentiels.

Les évolutions en cours ne doivent pas se réduire à des ajustements organisationnels : elles doivent être appréciées au regard des moyens, de la charge de travail et de la reconnaissance des agents.

**FO Agriculture demande des ordres du jour équilibrés, un rapport social unique complet, des études d'impact avant tout vote et un temps suffisant pour les questions diverses.**